







VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

POUR SOUTENIR L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES

SOUTENEZ LA FONDATION C.GÉNIAL DANS SES MISSIONS



Dans le cadre de ses missions, la Fondation C.Génial assure la promotion des métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes et notamment les parcours par l'apprentissage en valorisant cette voie d'orientation, gage d'une meilleure insertion professionnelle.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation C.Génial est habilitée à recevoir 26 % de l'ensemble du Hors Quota de la taxe d'apprentissage, au titre des activités relatives à la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers.

Grâce à la taxe d'apprentissage, la Fondation C.Génial développe des actions en faveur de la valorisation des sciences et des techniques, auprès des jeunes: découverte des métiers et des carrières, des parcours de formation...

En versant une part du Hors Quota de votre taxe d'apprentissage 2016 à la Fondation C.Génial, vous lui apportez le soutien indispensable à son développement et à la pérennité de ses missions et vous contribuez ainsi à l'accès des jeunes à une meilleure orientation.

Merci d'avance de votre confiance.

Nicolas Seydoux, *Président*

SOUTENIR
LA FONDATION
C.GENIAL, C'EST
PARTICIPER À UNE ACTION
À FORT IMPACT SOCIÉTAL
ET PROMOUVOIR LA
CULTURE SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE.

C.Génial est une Fondation, reconnue d'utilité publique, pour la culture scientifique et technique. Face au désengagement des jeunes pour les filières scientifiques et techniques, nous nous mobilisons pour les sensibiliser aux sciences et leur faire découvrir les métiers associés. Nous agissons pour revitaliser la relation de la jeunesse avec les sciences, l'innovation technologique et la recherche.



3 ACTIONS PHARES

PROFESSEURS EN ENTREPRISE

Cette opération, créée en 2008, permet chaque année à des enseignants de toute la France de visiter des sites industriels et technologiques. Ils sont accueillis par des ingénieurs ou des techniciens et des DRH avec lesquels ils ont des échanges approfondis sur les métiers et les enjeux liés à la science et la technologie. En novembre 2016, près de 2000 enseignants sont accueillis dans 200 sites répartis sur 21 académies.

■ INGÉNIEUR(E)S ET TECHNICIEN(NE)S DANS LES CLASSES

Ce dispositif, créé en 2007, mobilise des ingénieur(e)s et technicien(ne) s, qui font partager à des élèves de l'enseignement secondaire, général et professionnel, le quotidien, les perspectives et les enjeux des métiers scientifiques et techniques. Cette action a touché 11000 jeunes en 2015.

LE CONCOURS C.GÉNIAL

Ce concours, créé en 2008, est destiné aux collégiens et lycéens de toutes les académies. Il a permis au cours de l'année scolaire 2015-2016 à 10 000 jeunes de toute la France de s'investir en équipe dans un projet scientifique ou technique. Depuis la rentrée 2014, le concours est également ouvert aux lycées techniques et professionnels.

LA FONDATION C.GÉNIAL S'ENGAGE À VALORISER VOTRE SOUTIEN

VISIBILITÉ

Mise en valeur des donateurs dans nos supports de communication et lors de nos événements.

MOBILISATION DE VOS COLLABORATEURS

Interventions dans les classes, visites de vos sites.

RENCONTRES & ACCÈS PRIVILEGIÉ À DES ÉVÉNEMENTS

Invitation VIP aux événements majeurs de la Fondation, organisation de rencontres avec les bénéficiaires.

PROMOTION DE VOS MÉTIERS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET D'INGÉNIERIE

À travers nos actions qui touchent plus de 15 000 jeunes par an.



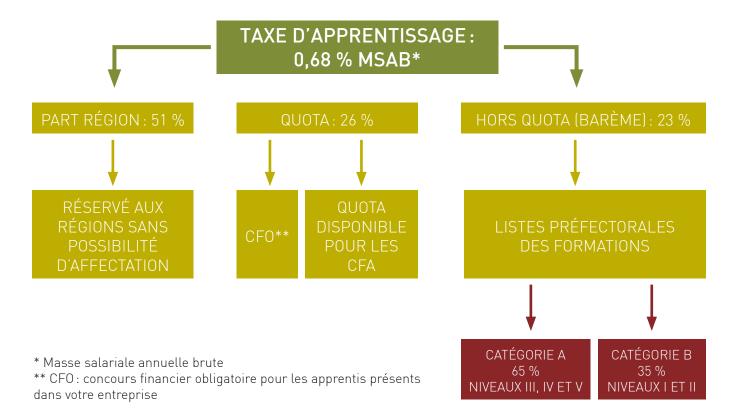
ILS NOUS ONT SOUTENU VIA LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

- AIR LIQUIDE
- AIRBUS
- ALSTOM
- ARCELORMITTAL
- AREVA
- ARKEMA
- DCNS
- EDF
- ERAMET
- GEMALTO

- GENERAL ELECTRIC
- INTEL
- MUREX
- NUTERGIA
- OCE PRINT
- PIERRE FABRE
- PRESSTALIS
- SAGEC
- SAINT-GOBAIN
- SANOFI AVENTIS

- SCHLUMBERGER
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP
- TOSHIBA TFD SNC
- THE CODING MACHINE
- VALEO
 - VTG

MODE D'EMPLOI



HABILITATION DE LA FONDATION C.GÉNIAL 26 % DU HORS QUOTA (BARÈME) SUR LES CATÉGORIES A ET B

Sur le formulaire de déclaration de la taxe d'apprentissage de votre organisme collecteur, indiquez la Fondation C.Génial comme bénéficiaire et précisez le montant du versement (plafonné à 26 % de l'ensemble du barème de votre taxe d'apprentissage sur les catégories A et B) à la rubrique « promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers ». Si cette rubrique ne figure pas sur le formulaire, vous pouvez l'ajouter dans les cases réservées au « Hors Quota ». Votre OCTA peut également réaliser cette opération selon vos instructions.



INFOS PRATIQUES

Code n° **759801**Nom: **Fondation C.Génial**Adresse: **CNAM –case 610 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris**

Contacts: Fatima ZARABA / Artemis CHRYSOVITSANOU 0142716187 / contact@cgenial.org

MERCI DE VOTRE SOUTIEN